

<b>Animateur :</b>	Laurent Fouché
<b>Membres présents :</b>	MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon
<b>Membre excusé :</b>	Mme Véronique Autexier
<b>Membre invité :</b>	Néant
<b>Membre absent :</b>	Néant
<b>Invité absent :</b>	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n° 37 du 19/04/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Report des rencontres
- Organisation des finales des coupes départementales

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Vérification des forfaits et des classements
- Projet « Khéops 2024/2025 »

### 4° Questions et informations diverses

- Etude des courriers

## INTRODUCTION

**Accueil** : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

**Formalités** : Les membres de la Commission entérinent la validation du PV n°37 du 19/04/2023

### Informations de l'animateur

L'animateur informe les membres de la Commission que le District organise des réunions décentralisées au profit des clubs.

Mardi 02 mai 2023 à 19h00 à Mansle

Mercredi 10 mai 2023 à 19h00 à Jarnac

Lundi 22 mai 2023 à 19h00 au District

Les membres de la Commission sont conviés à ces réunions décentralisées.

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Report des rencontres

	Poule	Rencontres	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
CR7	A	ES Linars 3 - SC St Claud 2	02/04/2023	<b>13/05/2023</b>	<b>19h00</b>
1 <sup>ère</sup> Division	0	AS Brie - GSF Portugais	15/04/2023	<b>17/05/2023</b>	<b>20h00</b>
3 <sup>ème</sup> Division	A	Stade Ruffécois 3 - FC Confolens 2	16/04/2023	<b>18/05/2023</b>	<b>15h00</b>
3 <sup>ème</sup> Division	A	AS Brie 2 - FC Haute Charente	15/04/2023	<b>18/05/2023</b>	<b>15h00</b>
3 <sup>ème</sup> Division	A	US Abzac - ES Montignac	19/03/2023	<b>18/05/2023</b>	<b>15h00</b>
4 <sup>ème</sup> Division	B	AS Mons - CR Mansle 2	26/03/2023	<b>18/05/2023</b>	<b>15h00</b>
4 <sup>ème</sup> Division	B	AS Brie 3 - US Anais 2	16/04/2023	<b>18/05/2023</b>	<b>13h00</b>
5 <sup>ème</sup> Division	D	ENT St Séverin Palluau 3 – AJ Montmoreau 2	15/04/2023	<b>17/05/2023</b>	<b>20h00</b>

**Décision 01** : Les membres de la Commission valident ces reports

### 2° - Organisation des finales des coupes départementales

Suite à la réunion préparatoire des finales de coupes départementales « séniors » qui s'est déroulée le vendredi 21 avril 2023 à 18h30 au District, la Commission des compétitions « séniors », à la demande des clubs, autorise et valide la participation des jeunes joueurs des écoles de Football (jusqu'à la catégorie U11) pour accompagner les équipes finalistes sur le terrain lors du protocole d'avant match. Le nombre de jeunes issus des écoles de Football

est limité à 14 par équipes finalistes.

**Décision 02 : Les membres de la Commission valident cette décision**

## SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

### 3° - Vérification des forfaits et des classements

Les membres de la Commission procèdent à la vérification des forfaits et des classements. Une anomalie est décelée dans le classement D5 - Poule B.

En application du PV n° 21 de la Commission de discipline du 02 mars 2023, la Commission des compétitions « séniors » demande que la procédure de régularisation soit appliquée.

### 3° - Projet « Khéops 2024/2025 »

Dans le cadre du Projet « Khéops 2024/2025 », les membres de la Commission élabore un schéma d'organisation de la 4<sup>ème</sup> Division en 2 phases qui sera présenté lors des réunions décentralisées.

## QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

### 4° - Etude des courriers

- Néant

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 26/04/2023

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°37 du 19/04/2023	Validé	-	-
1	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Organisation des finales des coupes départementales	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 03 mai 2023 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur  
Laurent Fouché

Le Secrétaire  
Philippe Brandy

